

Cette fois, c'est du ROCK sérieux!

Par Jean-Marc Cormier

Fini les folies. Nous avons maintenant deux gagnants à notre concours de la personnalité mystère seesocquienne. Votre serviteur a même reçu une virulente mise en demeure qui ne saurait tempérer ses ardeurs à vous inciter à visiter votre site Web. Je veux plus d'heureuses gagnantes et d'heureux gagnants. Vous avez **jusqu'au 15 février 18 heures** (limite ultime de la prolongation) **pour me faire parvenir vos réponses.**

Dernier indice: Notre rockeuse a occupé deux (2) fois la plus haute fonction au SEESOCQ. Vous trouverez la réponse au site Web SEESOCQ (<http://www.seesocq.org>), en ouvrant la rubrique «Connaître le SEESOCQ», dans la première boîte au sommet de la colonne de gauche. Rendu là, il suffit de chercher un peu.

CA des 19 et 20 janvier 2007

D'abord, recevez toutes et tous les meilleurs vœux du Conseil d'administration pour une fructueuse année syndicale 2007. Le souhait qui fait d'emblée l'unanimité, c'est que vous bénéficiiez toutes et tous d'une excellente santé. Quand on a ça, on est bien souvent en mesure d'arranger tout le reste ou de « faire avec », comme on dit souvent.

Nouvelle membre

Le CA a accueilli dans nos rangs une nouvelle membre en la personne de Charlène Côté, employée de bureau au SE La Riveraine. Bienvenue au SEESOCQ, Charlène. Nous souhaitons que tu sois tout à fait chez toi dans ton syndicat.

Compte rendu des programmes

Au chapitre de l'**Organisation et de la Vie syndicale**, au moins deux dossiers d'adhésion au SEESOCQ sont ouverts et pourraient connaître une issue favorable au cours des prochains mois. Nous comptons sur notre président, Richard Vennes, pour les mener à bon port et nous ne manquerons pas de vous en informer lorsque le tout deviendra officiel. À l'**Application du régime de travail**, Jacinthe Arbour, responsable du dossier, nous a signalé des situations très tendues dans quelques unités. Vous comprendrez que nous demeurions discrets un certain temps afin de ne pas jeter de l'huile sur le feu mais il est certain qu'il y a toujours **des élus de syndicats d'enseignement qui pourraient difficilement se regarder dans leur miroir si ce dernier était le moins syndical**. À bons entendeurs SALUT! En ce qui a trait à la **Négociation**, nous avons entériné une prolongation de la convention à la Fédération du personnel du loisir, de la culture et du communautaire jusqu'au 31 août 2007. Pour leur part, les employées de l'Association des enseignantes et enseignants du Nouveau-Québec ont signé une prolongation jusqu'au

31 décembre 2007, tandis que le personnel du SE du Saguenay a renouvelé sa convention pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008 et que celui du SE du Lac-St-Jean s'est engagé pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} juin 2005 au 31 mai 2010. Enfin, le CA a aussi entériné le dépôt de 2 conventions qui avaient été appliqués mais non formellement déposés au SE des Vieilles-Forges. Notons que la nouvelle vice-présidente à la négociation, Lise-Anne Pineau, s'approprie de jour en jour l'ensemble de ce dossier. Elle a répondu à diverses demandes : comparatif des conventions SEESOCQ, assistance à la rédaction de texte d'entente, etc.

Secrétariat et comptabilité

Nos forcenées au secrétariat et à la comptabilité, j'ai nommé Francine Labelle et Ginette Boudreau, continue de s'activer à leurs niveaux et elles nous ont livré le compte rendu de leurs travaux en ce qui concerne l'établissement d'une version informatisée du comparatif des conventions. Encore un peu de temps et nous l'aurons.

Formation

Notre Marlène Labrèche s'affaire déjà à la recherche d'une formation captivante pour la réunion de mai prochain du Conseil des déléguées et délégués. De plus, elle devra réunir le comité des statuts pour un mandat qui lui a été confié par le CA et qui pourrait, selon les conclusions des travaux du comité, apparaître à l'ordre du jour du prochain Congrès.

Information

Pour sa part, votre serviteur a rapporté qu'il s'efforçait d'amuser la galerie avec 3 Écho SEESOCQ diffusés avant les Fêtes et des mises à jour aussi fréquentes que possible, bien que parfois farfelues, de votre site Web préféré.

Tristes nouvelles

Nous offrons nos condoléances à Carole Reid qui a perdu son père à l'automne, ce qui explique l'absence de cette déléguée assidue lors de la dernière réunion du CD, de même qu'à Lynda Favron (présidente du SEESOCQ 2000-2003) à l'occasion du décès de sa mère.

Voici les 10 nouvelles règles

pour vous simplifier l'orthographe

(source : <http://www.orthographe-recommandee.info/miniguide>)

Ce texte est la suite de l'article publié dans l'Écho SEESOCQ du 8 décembre
C'est une gracieuseté de Claudette Labonté, réviseure et ex-membre très engagée au SEESOCQ

Nouvelle règle	Ancienne orthographe	Nouvelle orthographe
1) Les numéraux composés sont systématiquement reliés par des traits d'union	vingt et un deux cents trente et unième	vingt-et-un deux-cents trente-et-unième
On distingue désormais <i>soixante et un tiers</i> (60 + 1/3) de <i>soixante-et-un tiers</i> (61/3)		
2) Dans les noms composés du type <i>pèse-lettre</i> (verbe + nom) ou <i>sans-abri</i> (préposition + nom), le second élément prend la marque du pluriel lorsque le mot est au pluriel	un compte-gouttes des compte-gouttes un après-midi des après-midi	un compte-goutte des compte-gouttes un après-midi des après-midis
Restent invariables les mots comme <i>prie-Dieu</i> (à cause de la majuscule) ou <i>trompe-la-mort</i> à cause de l'article. On écrit <i>des garde-pêches</i> qu'il s'agisse d'hommes ou de choses.		
3) On emploie l'accent grave (plutôt que l'accent aigu) dans un certain nombre de mots (pour régulariser leur orthographe), et au futur et au conditionnel des verbes qui se conjuguent sur le modèle de <i>céder</i> et dans les formes du type <i>puissè-je</i>	événement réglementaire je céderai ils régleraient	èvenement règlementaire je céderai ils régleraient
Devant une syllabe muette, on écrit donc toujours <i>è</i> , sauf dans les préfixes <i>dé-</i> et <i>pré-</i> , les <i>é</i> initiaux ainsi que <i>médecin</i> et <i>médecine</i>		
4) L'accent circonflexe disparaît sur <i>i</i> et <i>u</i> . On le maintient néanmoins dans les terminaisons verbales du passé simple, du subjonctif, et en cas d'ambiguïté	coût entraîner, nous entraînons paraître, il paraît	cout ; entraîner, nous entraînons paraître, il paraît
Mots où le circonflexe est conservé parce qu'il apporte une distinction de sens utile : les adjectifs masculins singuliers <i>dû</i> , <i>mûr</i> et <i>sûr</i> , <i>jeûne(s)</i> et les formes de <i>croître</i> qui, sans accent, se confondraient avec celles de <i>croire</i> (<i>je crois</i> , <i>tu crois</i> , etc.)		
5) Les verbes en <i>-eler</i> ou <i>-eter</i> se conjuguent comme <i>peler</i> ou <i>acheter</i> . Les dérivés en <i>-ment</i> suivent les verbes correspondants. Font exception à cette règle <i>appeler</i> , <i>jeter</i> et leurs composés (y compris <i>interpeler</i>)	j'amoncelle amoncellement tu épousetteras	j'amoncèle amoncèlement tu épousèteras
6) Les mots empruntés forment leur pluriel de la même manière que les mots français et sont accentués conformément aux règles qui s'appliquent aux mots français	des matches des misses revolver	des matchs des miss révolver
7) La soudure s'impose dans un certain nombre de mots, en particulier dans les mots composés de <i>contr(e)-</i> et <i>entr(e)-</i> , dans les onomatopées et dans les mots d'origine étrangère, et dans les mots composés avec des éléments « savants »	contre-appel entre-temps tic-tac, week-end agro-alimentaire porte-monnaie	contrappel entretemps tictac, weekend agroalimentaire portemonnaie
8) Les mots anciennement en <i>-olle</i> et les verbes anciennement en <i>-otter</i> s'écrivent avec une consonne simple. Les dérivés du verbe ont aussi une consonne simple. Font exception à cette règle <i>colle</i> , <i>folle</i> , <i>molle</i> et les mots de la même famille qu'un nom en <i>-otte</i> (comme <i>botter</i> , de <i>botte</i>)	corolle frisotter, frisottis	corole frisoter, frisotis
9) Le tréma est déplacé sur la lettre <i>u</i> prononcée dans les suites <i>-güe-</i> et <i>-güi-</i> , et est ajouté dans quelques mots	aiguè, ambiguè ambiguë arguer	aigüe, ambigüe ambiguïté argüer
10) Comme celui de <i>faire</i> , le participe passé de <i>laisser</i> suivi d'un infinitif est invariable	elle s'est laissée maigrir je les ai laissés partir	elle s'est laissé maigrir je les ai laissé partir

Vous auriez du courriel si...

Le 20 décembre dernier, j'ai créé un groupe avec toutes les adresses courriel valides des déléguées et délégués SEESOCQ que je possède. J'ai malheureusement constaté, à la suite de mon premier envoi, que 7 adresses au moins sont invalides. Il me manque par ailleurs l'adresse courriel de 5 délégués.

Il serait fort intéressant d'avoir toutes les adresses courriel des déléguées et délégués SEESOCQ afin de pouvoir leur faire parvenir, ainsi qu'aux membres, bien sûr, des informations syndicales pertinentes. Ce serait certainement un plus à ajouter à l'information que nous diffusons par l'Écho SEESOCQ et le site Web.

Vous pouvez vérifier si l'information concernant votre déléguée ou délégué est exacte en vous rendant à la rubrique **Instances** de notre site Web, dans la première boîte, au sommet de la colonne de gauche. Si vous détectez des erreurs, je vous saurais gré de m'en aviser. Les adresses courriel des membres du CA sont aussi accessibles dans cette boîte.

Jean-Marc Cormier, VP à l'information